

Département de l'Hérault

Commune de **MARSILLARGUES**Monsieur le Maire,  
Patrice SPEZIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MAI 2021**

L'an deux-mil-vingt-et-un et le vingt-six mai à dix-huit heures, trente les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le mercredi dix-neuf mai de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
<b>En exercice</b>	<b>Présents au Conseil Municipal</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>
<b>29</b>	<b>22 (de 18h30 à 19h05) 23 (de 19h05 à 19h30)</b>	<b>28</b>

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire ; Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire ; Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Monsieur Ali BENFATAH, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Christophe DESCARREGA Monsieur Ludovic LAGARDE, Monsieur Denis Moron (à partir de 19 h 05), Monsieur Francis GARNIER, Monsieur Régis GERAUD, Madame Géraldine MARTINETTI, Monsieur Maamar MAMECHE, conseillers municipaux. Formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Brahim ABDENNOURI, ayant donné procuration à M. Geoffrey SOMMER.  
Madame Julie CROIN, ayant donné procuration à Mme Christelle COCCA.  
Monsieur Denis MORON, ayant donné procuration à Mme Anne-Sophie DIAZ (de 18h30 à 19h05).  
Madame Johanna VIMEUX, ayant donné procuration à M. David COULOMB.  
Madame Aurore WALDURA, ayant donné procuration à M. Francis GARNIER.  
Madame Anne-Marie VALAT, ayant donné procuration à Mme Géraldine MARTINETTI

**ÉTAIT ABSENT :**

Monsieur Frédéric CORVIOLE

**OBJET : CENTRE SOCIOCULTUREL – MANIFESTATIONS SPORTIVES –  
CONVENTIONS AVEC HERAULT SPORT**

Madame Christelle VALENTIN, 8<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, rapporteur, indique que la municipalité est régulièrement porteuse de projets à vocation sportive et que le Centre Socioculturel est en lien étroit avec les différents partenaires institutionnels du milieu sportif. Hérault Sport intervient pour favoriser la co-émergence de projets diversifiés. Affilié à la fédération nationale des offices municipaux des sports, Hérault Sport travaille en partenariat avec les différents comités départementaux, représentant les fédérations sportives nationales à l'échelon départemental, les associations, les clubs, les écoles, les collèges, les lycées, les facultés, les communes et leurs groupements ainsi que les services de l'Etat. Ces partenariats ainsi constitués visent à la mise œuvre d'une politique sportive permettant de conventionner un grand nombre de co-productions annuelles multidisciplinaires.

Tout au long de ce mandat politique, différentes manifestations sportives vont être co-produites par la municipalité avec différents partenaires dont Hérault Sport. Ces partenariats divers sont traduits par des conventions ponctuelles « Convention de partenariat » dont un modèle a été annexé à la présente délibération.

Ces conventions sont effectuées à titre gracieux pour les communes et comportent des prêts de matériel technique et sportif, de véhicules avec chauffeur et de personnel d'animation. Elles ne donnent pas lieu à une facturation à la collectivité.

Il vous est donc proposé d'autoriser M. Le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer pendant la durée du mandat politique jusqu'en 2026, toutes les conventions de partenariat à venir avec la municipalité qui sont effectuées à titre gracieux.

**Délibération**

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'exposé de Mme Christelle VALENTIN ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer pendant toute la durée du mandat politique jusqu'en 2026, toutes les conventions de partenariat avec Hérault Sport effectuées à titre gracieux pour la commune.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre suivent les Signatures

Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 27 mai 2021

Le Maire,

Patrice SPEZIALE



Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.